

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2025

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme ROBIN Sandrine, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. SUAUD Francis, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, M. THUBIN Frédéric, Mme BOUARD Aline, M. BOUGRAS Julien, Mme MILOVANOVIC Sonia, M. CAYEUX Philippe

EXCUSES : M. BERANGER Florian (donne pouvoir à Mme LESAGE-GARREAU Emilie), Mme BURY Delphine, M. Jean-Michel THUNE (donne pouvoir à Mme MILOVANOVIC Sonia)

NON EXCUSE : Néant

Mme ROBIN Sandrine est désignée secrétaire de séance.

Dél : 2025/034 - Objet : Décision modificative n°2 au budget principal de la Commune

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'année 2025 sont insuffisants ; il est nécessaire d'effectuer les modifications de crédits ci-après :

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042	023		-1 800,00			
Dotations aux amortissements, aux 042	681		1 800,00			
Fonctionnement						
Virement de la section de fonctionnement 040				021	H.O.	-1 800,00
Biens mobiliers, matériel et études 040				280415321	H.O.	1 800,00
Investissement						

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal, **décide**

- D'adopter la décision modificative n°2 du budget principal 2025 telle que présentée ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document et entreprendre toute démarche relative à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON

